

Féminisation de l'emploi et mutations sociales



Les femmes sur le marché de l'emploi calédonien, miroir grossissant des mutations sociales

A. Bodin, Isee

L'activité professionnelle des femmes ne cesse de croître en Nouvelle-Calédonie, comme dans les autres pays développés. Le fait que les femmes occupent désormais près de la moitié des emplois sur le territoire constitue une mutation sociale majeure. La proportion était de 38 % il y a trente ans. La plus forte réussite des filles dans le système scolaire et universitaire constitue l'un des fondements de cette mutation. En effet, l'accès plus massif des femmes à l'instruction a en grande partie permis de réduire les écarts entre les hommes et les femmes sur le marché du travail. À tel point qu'en 2019, six femmes mariées sur dix exercent une activité professionnelle, contre seulement quatre sur dix trente ans auparavant.

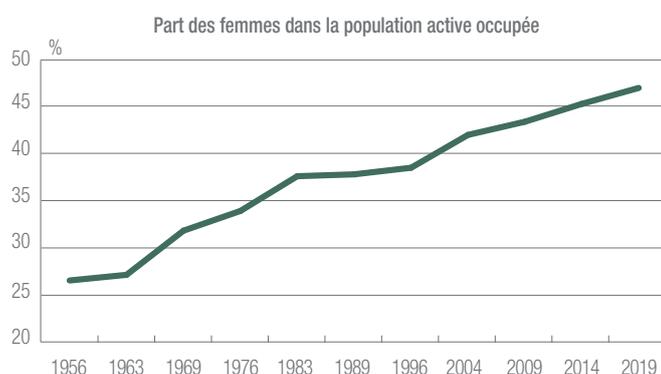
De ce fait, la progression de l'emploi féminin n'impacte pas seulement le monde professionnel, mais influe également sur les modes de vie. Privilégiant leurs études ou leurs activités professionnelles, les Calédoniennes se marient moins, plus tardivement, et font moins d'enfants. Néanmoins, des inégalités persistent entre les hommes et les femmes, dans le couple comme sur le marché du travail. L'emploi reste en effet marqué par la permanence d'inégalités se rapportant à l'accès aux postes d'encadrement, à la qualité des emplois et aux salaires. Enfin, les contrastes observés entre les hommes et les femmes dans l'emploi se doublent de différences au sein même de la population féminine, à l'aune des diversités culturelles.

La participation croissante des femmes au marché du travail : une mutation sociale au long cours

Les femmes de plus en plus actives

Comme dans la quasi-totalité des pays développés, l'emploi des femmes s'est considérablement renforcé depuis soixante ans en Nouvelle-Calédonie. Entre 1956 et 2019, le nombre de femmes en emploi a été multiplié par huit, quand le nombre d'actifs masculins n'a fait que tripler.

Figure 1. En 2019, 47 % des emplois sont occupés par des femmes



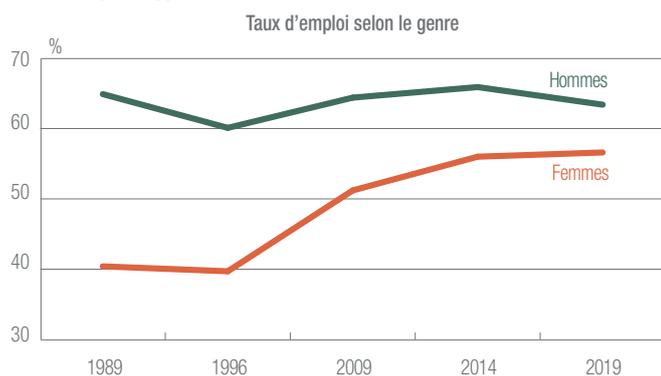
Source : Insee-Isee, Recensements de la population

Aussi, la part des femmes dans la **population active occupée** a augmenté de 10 points tous les trente ans (*voir figure 1*). Actuellement, il y a presque autant de femmes que d'hommes sur le marché du travail.

La féminisation de la population active concerne l'ensemble du territoire mais atteint des proportions plus élevées en province Sud que dans les autres provinces : 48 % des emplois dans le Sud sont occupés par des femmes en 2019, contre 44 % en provinces Nord et îles Loyauté.

Entre les recensements de 1989 et 2019, la nette augmentation du **taux d'emploi** des femmes âgées de 15 à 64 ans témoigne également de leur place grandissante sur le marché du travail. Ce taux a augmenté de 16 points en trente ans, pour s'établir à 57 % en 2019, quand celui des hommes a reculé de 2 points entre ces deux dates (*voir figure 2*). Ainsi, l'écart entre les taux d'emploi des hommes et des femmes s'est partiellement résorbé.

Figure 2. Le taux d'emploi des femmes se rapproche de celui des hommes



Source : Insee-Isee, Recensements de la population

L'entrée massive des femmes sur le marché du travail est le fruit de multiples facteurs étroitement imbriqués :

La tertiarisation de l'économie calédonienne est un vecteur important de la forte féminisation de l'emploi. En effet, ce sont les métiers où les femmes étaient déjà nombreuses qui se sont le plus développés (services, administration, éducation, santé, action sociale, activités financières). Cela d'autant qu'une partie des activités domestiques effectuées traditionnellement au sein du foyer sont devenues des services marchands (services de garde d'enfants, de restauration, de transports, etc.).

La plus forte propension de la population à migrer vers la ville pour trouver du travail a également accéléré ce phénomène. Le poids de la population résidant dans l'agglomération du Grand Nouméa n'a ainsi cessé de croître, passant de 37 % de l'ensemble de la population en 1956 à 67 % en 2019.

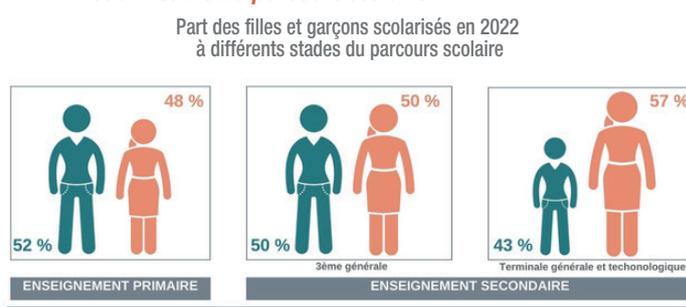
Enfin, d'un point de vue historique, l'éducation a joué un rôle déterminant dans l'évolution de la place des femmes dans la société calédonienne. Depuis plusieurs décennies maintenant les filles et les garçons, toutes communautés confondues, se retrouvent sur les mêmes bancs d'école et reçoivent le même enseignement.

Les femmes de plus en plus instruites

La plus forte scolarisation des filles, de même que leur plus grande réussite dans le système scolaire et universitaire a conduit à l'élévation de leur niveau de formation. Les jeunes générations de femmes sont désormais plus diplômées et effectuent des études plus longues, facilitant de ce fait leur intégration sur le marché du travail.

Pourtant minoritaires à la naissance (**voir encadré 1**), les filles deviennent majoritaires au fur et à mesure du parcours scolaire (**voir figure 3**). En 2022, 48 % des inscrits dans l'enseignement primaire sont des filles. Au fur et à mesure du cycle scolaire, la part des filles rattrape puis dépasse celle des garçons. Ainsi, en 2022, au terme du premier cycle général de l'enseignement secondaire, les filles représentent la moitié des élèves de troisième générale, puis 57 % des élèves de terminale générale et technologique, filière préparant le mieux aux études supérieures longues.

Figure 3. La mixité des effectifs tourne à l'avantage des filles au fur et à mesure du parcours scolaire



Source : Vice-rectorat

En 2022, à l'issue des examens finaux du second degré, la proportion de bacheliers dans une génération s'établit à 67 %, et l'écart entre les filles (76 %) et les garçons (60 %) reste important.

Parmi les 3 050 élèves ayant obtenu leur baccalauréat en Nouvelle-Calédonie fin 2021, 64 % se sont inscrits dans l'**enseignement supérieur** en 2022. Les filles poursuivent plus souvent leurs études que les garçons (67 % contre 61 %).

En 2022, 57 % des néo-bacheliers calédoniens dans l'enseignement supérieur sont des femmes : 55 % étudient à l'université, 31 % en section de technicien supérieur (STS) et le reste en classe préparatoire ou autres écoles d'enseignement supérieur. Ces proportions pour les hommes sont de 48 % à l'université et 38 % en STS.

Toutes filières et niveaux confondus, les jeunes femmes sont plus nombreuses que les hommes dans l'enseignement supérieur : 59 % des **étudiants** sont des femmes en 2022. Cette proportion reste stable depuis dix ans.

La présence des filles dans l'enseignement supérieur diminue avec le niveau d'études, mais elles restent tout de même majoritaires quel que soit le niveau. En effet, en 2022, parmi les 7 570 étudiants calédoniens en cursus **LMD**, 62 % sont des jeunes femmes. Les étudiantes constituent 63 % de l'effectif des cursus Licence, puis respectivement 58 % et 54 % des effectifs de Master et Doctorat.

Encadré 1. Minoritaires à la naissance, les femmes sont plus nombreuses que les hommes dès l'âge de 25 ans

Il naît historiquement plus de garçons que de filles sur le Territoire. Toutefois, la surmortalité masculine conduit progressivement à rétablir l'équilibre démographique. À tout âge, la mortalité des hommes est plus forte que celle des femmes. Les décès par morts violentes (accidents, suicides...) sont, par ailleurs, plus fréquents chez les hommes. L'équilibre bascule dès l'âge de 25 ans en faveur des femmes, puis les écarts de répartition s'accroissent avec l'âge. Au final, les femmes peuvent espérer vivre six années de plus que les hommes.

Ainsi, toutes tranches d'âge confondues, les hommes et les femmes se retrouvent en nombre égal dans la population calédonienne depuis 2019. Avant cette date, il y avait toujours eu plus d'hommes que de femmes sur le territoire.

Ces constats peuvent impacter par un effet indirect le fonctionnement du marché du travail.

Par ailleurs, de l'école élémentaire à l'entrée dans l'enseignement supérieur, les filles réussissent mieux aux examens.

Ainsi, à l'entrée en sixième, les filles ont une meilleure maîtrise des connaissances fondamentales en français et en mathématiques. En 2022, la proportion de filles à l'aise en lecture atteint 84 %, contre 69 % pour les garçons. Les écarts sont moins importants en mathématiques où 44 % des filles sont à l'aise dans cette discipline, contre seulement 40 % des garçons.

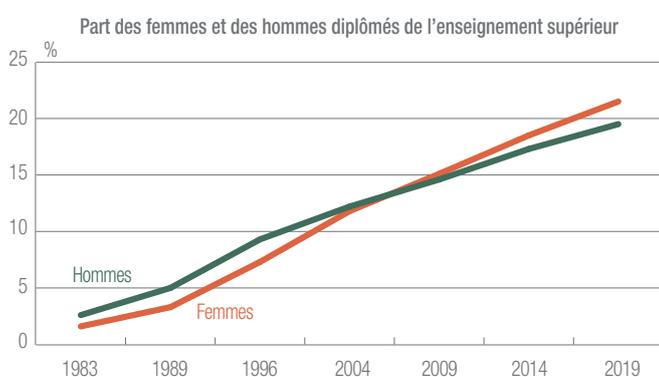
Dans le second degré, les filles obtiennent également de meilleurs résultats aux examens que les garçons, au collège comme au lycée. En 2022, 82 % des garçons et 89 % des filles réussissent au diplôme national du brevet (DNB), soit 7 points d'écart. L'écart se réduit au baccalauréat, mais reste toujours en faveur des filles. Avec 83 % d'admissibles, la réussite des filles demeure supérieure à celle des garçons (79 %).

Enfin, lorsqu'elles décrochent leur diplôme, les filles obtiennent plus souvent une mention que les garçons. En effet, en 2021, 57 % des candidates au DNB l'ont obtenu avec une mention « bien » ou « très bien », contre seulement 47 % des candidats. La part des filles ayant obtenu ces mentions au baccalauréat (23 %) est également nettement supérieure à celle des garçons (16 %).

Par conséquent, en trente ans, le niveau de diplôme de la population a considérablement progressé en Nouvelle-Calédonie, notamment pour les Calédoniennes : le nombre de diplômées de l'enseignement supérieur a été multiplié par douze.

Plus performantes à l'école, les femmes sont devenues plus diplômées que les hommes au sein de la population calédonienne (*voir figure 4*). En 2019, date du dernier recensement, 43 % des femmes âgées de 15 ans et plus étaient titulaires d'un bac ou plus, contre 38 % des hommes ; 22 % des femmes étaient diplômées de l'enseignement supérieur, alors que seuls 19 % des hommes l'étaient.

Figure 4. Les femmes sont désormais plus souvent diplômées de l'enseignement supérieur que les hommes



Champ : Population de 15 ans et plus, hors études en cours
Source : Insee-Isee, Recensements de la population

Les écarts sont encore plus marqués au sein de la population en âge de travailler (15-64 ans) : 26 % des femmes sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 22 % des hommes. Trente ans auparavant, les hommes étaient systématiquement plus diplômés que les femmes quel que soit l'âge. La tendance s'inverse en 2019, excepté pour les plus de 50 ans.

L'accès des femmes à l'instruction a conduit à l'essor de l'activité féminine, elle-même source d'évolutions sociales.

L'accroissement de l'activité professionnelle des femmes à l'origine d'importantes mutations sociales

Désormais, en Nouvelle-Calédonie, dans la majorité des ménages, les deux conjoints ont une activité professionnelle. Ainsi, en 2019, parmi les femmes mariées âgées de 15 à 64 ans, six sur dix sont en emploi sur le territoire. En 1989, quatre sur dix seulement l'étaient. L'activité des femmes a été progressivement rendue possible grâce à l'essor de l'offre de prise en charge des enfants en bas âge. L'accroissement des structures d'accueil d'enfants d'âge préscolaire et des écoles maternelles a permis une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Parallèlement, entre 1989 et 2019, la part des hommes mariés exerçant une activité professionnelle a légèrement diminué, passant de 80 % à 76 %.

Nul doute que ces évolutions invitent les ménages à reconsidérer la répartition des rôles de chacun au sein du foyer.

Le passage des femmes de l'univers domestique à l'univers du travail retarde les projets familiaux. Privilégiant leurs études ou leurs activités professionnelles, les couples se marient plus tardivement. L'âge moyen des époux au premier mariage augmente au fil des années passant de 33 à 38 ans entre 2005 et 2022.

Les projets d'enfants sont également retardés. L'âge moyen des mères à la maternité ne cesse en effet d'augmenter. En 2022, pour la première fois, l'âge moyen des femmes à l'accouchement passe au-dessus de la barre des 30 ans, soit trois ans et demi plus tard qu'en 1980.

Autre facteur témoignant de la mutation des modes de vie : les femmes font de moins en moins d'enfants. De plus de 3 enfants par femme dans les années 80, l'**indicateur conjoncturel de fécondité (ICF)** est passé à 2 enfants par femme en 2022. Depuis 2017, l'ICF s'installe sous le seuil de renouvellement des générations en Nouvelle-Calédonie, fixé à 2,1 enfants par femme.

Cette baisse de la fécondité concerne surtout les jeunes générations. En 2022, la fécondité des moins de 20 ans atteint 10 enfants pour 1 000 femmes, contre 23 enfants en 2010. De toute évidence, le recours plus fréquent à la contraception contribue à cette évolution.

Il en va de même pour les 20-24 ans pour lesquelles la fécondité s'élève à 68 enfants pour 1 000 femmes en 2022, alors qu'elle était de 99 enfants en 2010.

Conséquence en partie associée à cette baisse de la fécondité, la taille des ménages ne cesse de diminuer. En 2019, les ménages comptent en moyenne 2,9 personnes, contre 3,5 en 2004 et 4,1 en 1983.

Le marché du travail se féminise, mais des inégalités perdurent entre hommes et femmes

Malgré la présence plus importante des femmes sur le marché du travail et leur meilleur niveau de qualification, des inégalités persistent entre les femmes et les hommes.

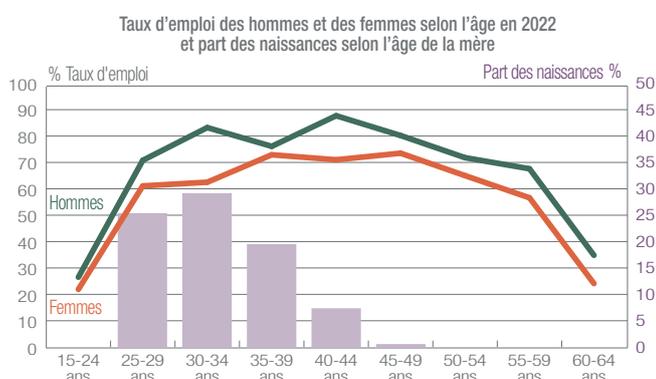
Des inégalités persistent au sein du couple

Si les femmes sont de plus en plus actives, elles restent dans le même temps toujours davantage au foyer que les hommes. En trente ans, le pourcentage de femmes mariées au foyer âgées de 15 à 64 ans s'est certes fortement réduit, passant de 49 % à 22 % entre 1989 et 2019, mais, en comparaison, les hommes au foyer font encore et toujours figure d'exception. En 2019, seuls 4 % des hommes mariés sont au foyer (0,3 % en 1989).

Au sein des couples mariés, les femmes renoncent plus souvent que les hommes à une activité professionnelle. Le membre du ménage exerçant un emploi reste le plus souvent l'homme. Ainsi, la part des femmes mariées en emploi reste 16 points au-dessous de celle des hommes en 2019.

L'activité professionnelle des femmes se réduit également lorsque survient une naissance (voir figure 5). Ainsi, en 2022, le taux d'emploi des femmes de 25-34 ans est inférieur de 16 points à celui des hommes de même classe d'âge. Par la suite, ce ralentissement est préjudiciable aux femmes dont le niveau d'emploi reste constamment inférieur à celui des hommes.

Figure 5. Passé 25 ans, la naissance d'un enfant freine l'activité professionnelle des femmes



Sources : Isee - DTENC, Etat civil - EFT 2022

Encadré 2. L'instruction et l'autonomie financière par le travail : un enjeu vis-à-vis des violences faites aux femmes ?

Menée pour la première fois en 2021 en Nouvelle-Calédonie, l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) permet de recenser les violences psychologiques, physiques ou sexuelles dont les personnes ont été victimes.

En 2021, loin d'être un cadre protecteur, la sphère conjugale peut s'avérer un espace de violences, surexposant les femmes à l'insécurité. D'une manière générale, les femmes se sentent davantage en insécurité que les hommes. Si elles ont gagné progressivement une certaine indépendance financière au sein du couple, le phénomène de violence envers les femmes est un marqueur symptomatique des inégalités persistantes entre les hommes et les femmes. En effet, dans la sphère conjugale, l'auteur des violences (physiques ou sexuelles) est un homme dans 83 % des cas.

Ainsi, au sein du ménage, les femmes sont deux fois plus souvent victimes de violences physiques et/ou sexuelles que les hommes. Hors ménage, les femmes sont aussi deux fois plus souvent victimes de violences sexuelles que les hommes. Hors et dans le ménage, les femmes sont près de quatre fois plus souvent victimes de viols ou tentatives de viols que les hommes.

Les risques encourus par les femmes en matière de **violences dites « sensibles »**, hors et dans le ménage, sont des éléments susceptibles de renforcer les sentiments d'isolement et d'insécurité chez les femmes. En Nouvelle-Calédonie, 21 % des personnes déclarent se sentir en insécurité dans leur quartier, leur village, leur tribu en 2020, 18 % à leur domicile et 17 % renoncent à sortir seules de chez elles. Proportionnellement, les femmes sont deux fois plus nombreuses à se sentir en insécurité dans leur quartier ou à leur domicile que les hommes et trois fois plus nombreuses à renoncer à sortir de chez elles que les hommes.

Ainsi, les femmes apparaissent surexposées à l'insécurité et aux violences. Toutefois, en l'absence de résultats antérieurs comparables, impossible de dire si leur accès plus important à l'instruction, à l'indépendance financière ou plus largement, à une plus grande liberté de choix dans leur vie sociale, les ont protégées des violences qui leurs sont faites ; ou, à l'inverse, si ces évolutions les ont renforcées.

Des inégalités persistent entre les hommes et les femmes dans l'emploi

Alors que les femmes et les hommes occupent désormais une place quasi-équivalente sur le marché du travail, le taux d'emploi féminin reste inférieur de près de 7 points à celui des hommes pour s'établir à 57 % en 2019 ; la différence était encore plus marquée en 1989 (-24 points).

En outre, même s'ils se sont réduits, des écarts en termes d'accès aux postes à responsabilité, de qualité des emplois et de **salaire** demeurent.

Les femmes encore sous-représentées aux postes d'encadrement

La présence des femmes à des postes d'encadrement a plus que doublé en trente ans. En 2019, chez les 15-64 ans, 43 % des postes de cadres et professions intellectuelles supérieures sont occupés par des femmes. Ils étaient 18 % en 1989.

Néanmoins, si les femmes sont de plus en plus nombreuses à des postes d'encadrement, elles sont encore quelque peu sous-représentées sur ce type d'emploi. En 2019, parmi les 52 400 femmes en emploi, 10 % étaient cadres ou professions intellectuelles supérieures, contre 12 % des hommes.

Des spécialités de formation qui ne conduisent pas aux mêmes emplois

En amont du marché du travail, les filles et les garçons se façonnent des parcours distincts par leur choix d'orientation.

Dès la classe de troisième, les filles s'orientent davantage vers l'enseignement général et technologique, alors que davantage de garçons sont scolarisés dans l'enseignement professionnel.

En terminale, les garçons s'orientent plus vers les enseignements scientifiques que les filles. À l'inverse, les filles choisissent davantage les enseignements d'humanités, de sciences économiques et sociales (SES), d'histoire-géographie et de langues.

À l'université, les filières scientifiques restent davantage investies par les garçons (43 % contre 22 % pour les filles), alors que les filières Santé, Droit et Lettres-Sciences humaines restent majoritairement choisies par les filles (58 % contre 37 % pour les garçons). Ainsi, les spécialités scientifiques peuvent accueillir jusqu'à 55 % de garçons, quand les spécialités littéraires comptent 72 % de filles.

Par conséquent, ces spécialités de formation ne conduisent pas aux mêmes secteurs d'activité, ni aux mêmes catégories d'emploi, ces derniers restant encore très fortement « genrés ». En 2022, 65 % des femmes occupent un emploi dans le secteur des services. De leur côté, les hommes exercent majoritairement des métiers dans les secteurs de l'industrie et de la construction (47 %).

De même, les métiers d'ouvrier restent traditionnellement masculins (35 % des hommes en 2019, contre 12 % des femmes), tandis que les métiers d'employés, eux, restent féminins (41 % des femmes, contre seulement 17 % des hommes).

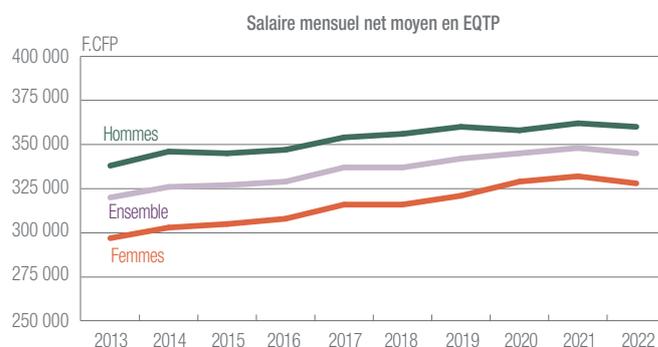
Les femmes travaillent davantage à temps partiel

Les femmes restent davantage concernées par le travail à temps partiel. En 2022, les résultats de l'enquête Force de travail (EFT) confirment ceux du recensement. En effet, 21 % des femmes occupent un emploi à temps partiel, contre 6 % des hommes ; et cette décision est subie dans 60 % des cas.

Des écarts salariaux persistent

Si les femmes sont plus diplômées que les hommes, elles gagnent en moyenne moins bien leur vie qu'eux. En 2022, le salaire mensuel net moyen des femmes est en effet inférieur de 8,9 % à celui des hommes. À temps de travail égal, les femmes gagnent en moyenne 328 000 F.CFP net par mois, tous secteurs confondus (public et privé), et les hommes 360 000 F.CFP (**voir figure 6**).

Figure 6. En 2022, les femmes gagnent en moyenne 8,9 % de moins que les hommes

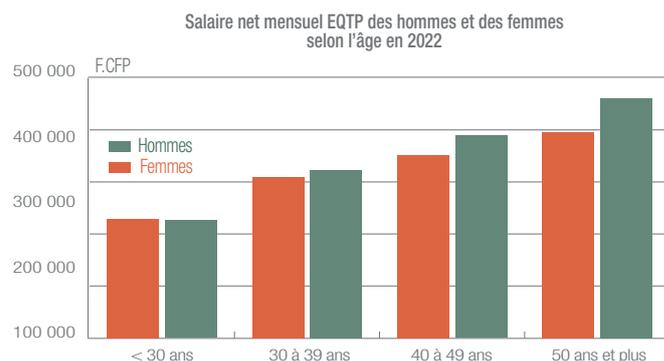


Source : Isee, Etudes salaires

Dans le privé, les femmes gagnent en moyenne 13 % de moins que les hommes en équivalent temps plein (EQTP). L'écart de salaire entre les femmes et les hommes s'accroît dans le secteur public (-15 %).

Les écarts salariaux entre les hommes et les femmes ne font que s'accroître avec l'âge, et ce, en faveur des hommes (**voir figure 7**). Chez les trentenaires, le salaire des femmes est inférieur de 4 % à celui des hommes, de 10 % chez les quarantennaires et de 14 % pour les 50 ans et plus. Pourtant, en début de vie active, le salaire moyen des femmes de moins de 30 ans est plus élevé que celui des hommes (+1,4 %).

Figure 7. Les écarts salariaux se creusent avec l'âge au détriment des femmes



Source : Isee, Etudes salaires

Par ailleurs, les inégalités de salaire entre les sexes sont les plus fortes chez les cadres et professions intellectuelles supérieures : dans le privé, les femmes cadres gagnent en moyenne 16 % de moins que les hommes cadres (-14 % dans le public).

Ces inégalités salariales s'expliquent notamment par le fait que les femmes retardent leur progression de carrière à

chaque naissance (*voir supra*), ne travaillent pas dans les mêmes secteurs d'activité que les hommes, n'occupent pas les mêmes types d'emploi et accèdent à des postes de niveaux hiérarchiques moins élevés.

Une féminisation de l'emploi à géométrie variable : des inégalités existent aussi entre femmes

La participation croissante des femmes au marché du travail est à géométrie variable selon les zones géographiques de résidence ou les communautés d'appartenance. Le taux d'emploi ne se développe pas de manière uniforme sur le territoire. En effet, des écarts persistent entre les provinces (*voir figure 8*). Entre 1989 et 2019, c'est en province Nord que le taux d'emploi féminin a le moins progressé (+8 points). En revanche, la croissance de l'emploi féminin a été particulièrement marquante dans les provinces Sud (+17 points) et Îles Loyauté (+13 points). Toutefois, bien que le taux d'emploi des femmes ait fortement augmenté en province des Îles en 2019, ce taux reste le plus bas de Nouvelle-Calédonie (38 %), suivi par celui de la province Nord (45 %). En revanche, en province Sud, six femmes sur dix occupent un emploi (61 %).

Figure 8. La participation croissante des femmes au marché du travail ne se fait pas au même rythme selon les provinces et les communautés

Évolution du taux d'emploi des femmes de 15-64 ans

	1989 (en %)	2019 (en %)	Écart (en points)	Tendances
Provinces				
Sud	43,5	60,8	17	↗
Nord	36,7	45,1	8	↗
Îles	24,6	37,6	13	↗
Communautés d'appartenance				
Européenne	50,5	71,1	21	↗
Indonésienne	49,8	66,8	17	↗
Vietnamienne	58,8	66,5	8	↗
Autre asiatique	53,0	65,6	13	↗
Autres et indéterminées	43,2	62,3	19	↗
Tahitienne	36,8	57,6	21	↗
Ni-vanuatu	35,2	54,9	20	↗
Wallisienne, Futunienne	27,7	50,2	22	↗
Kanak	33,0	46,7	14	↗
Ensemble	40,4	56,6	16	↗

Source : Insee-Isee, Recensements de la population

Les caractéristiques économiques et socioculturelles propres à chaque communauté expliquent, en partie, ces contrastes face à l'emploi. Ainsi, le taux d'emploi des femmes est particulièrement élevé chez les Européennes et les Asiatiques. À l'inverse, alors qu'elles sont majoritaires sur le territoire, le taux d'emploi des femmes Kanak reste le plus faible de Nouvelle-Calédonie.

Ces constats communautaires et géographiques se recoupent dans la mesure où 95 % des habitants de la province des Îles Loyauté, 72 % de ceux de la province Nord et 16 % des résidents de la province Sud sont Kanak.

Si l'activité des femmes a nettement progressé en raison de l'augmentation de leur niveau de formation, les femmes Kanak restent moins diplômées que les non-Kanak. En 2019, 9 % des femmes Kanak en âge de travailler (15-64 ans) sont diplômées de l'enseignement supérieur (2 points de plus que les hommes Kanak), contre 38 % des femmes non-Kanak. Cette proportion s'élève à 57 % chez les Européennes (8 points de plus que les Européens).

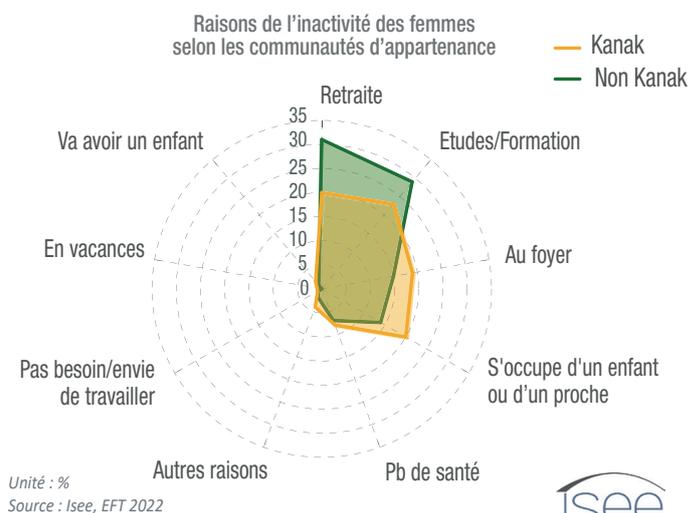
Les évolutions constatées au sein de la famille doivent aussi être nuancées au regard du caractère multcommunautaire de la Nouvelle-Calédonie. Ainsi, l'accroissement de l'emploi féminin au sein des couples mariés concerne aussi fortement la communauté Kanak que non-Kanak (la progression est d'environ 18 points en trente ans), mais le niveau d'emploi reste toujours inférieur chez les Kanak. En 2019, 52 % des femmes mariées Kanak occupent un emploi, contre 65 % chez les non-Kanak.

Les écarts sont encore plus nets si l'on considère l'ensemble des femmes qui vivent en couple, qu'elles soient mariées, pacées ou en concubinage. En 2019, 70 % des non-Kanak occupent un emploi, contre 51 % des Kanak. Cette proportion atteint 76 % chez les Européennes.

Dans la communauté Kanak, les femmes mariées restent également plus souvent au foyer. En 2019, 30 % d'entre-elles se déclarent au foyer, contre 18 % parmi les non-Kanak. Les chiffres étaient respectivement de 56 % et 45 % en 1989.

Classées comme inactives par les normes statistiques officielles, ces femmes n'en exercent pas moins une activité informelle, mais bien réelle, qui échappe aux statistiques (*voir figure 9*).

Figure 9. Chez les femmes Kanak, s'occuper d'un enfant ou d'un proche est la principale raison de l'inactivité



Définitions

Enseignement supérieur : L'enseignement supérieur français rassemble tous les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement post-bac, en Nouvelle-Calédonie, en métropole ou dans un outre-mer français. Les étudiants inscrits dans des établissements en dehors du territoire national ne sont pas pris en compte, tout comme les élèves de certains instituts relevant de la filière sanitaire et sociale.

Étudiant : On désigne par étudiant calédonien tout étudiant titulaire d'un baccalauréat de l'académie de Nouvelle-Calédonie, inscrit dans un établissement d'enseignement post-bac en métropole ou en outre-mer français. Cette population diffère de la population des étudiants en Nouvelle-Calédonie.

Indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) : l'indicateur conjoncturel de fécondité est la somme des taux de fécondité par âge d'une année. Il peut être interprété comme le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une femme si elle connaissait, durant toute sa vie féconde, les conditions de fécondité observées cette année-là.

LMD : Le cursus LMD est un dispositif mis en place en France en 2002 et reconnu dans l'espace européen. Il comprend trois grades de l'enseignement supérieur : la licence, le master et le doctorat.

Population active occupée : La population active ayant un emploi (actifs occupés) comprend les personnes âgées de 15 à 64 ans qui déclarent exercer une profession salariée ou non (même à temps partiel), aider un membre de la famille dans son travail (même sans rémunération), être apprenti ou stagiaire rémunéré, être chômeur tout en exerçant une activité réduite, être étudiant ou retraité mais occupant un emploi.

Salaire : Le salaire considéré est le salaire total net de cotisations sociales. Il comprend les primes et avantages en nature, mais ne comprend pas les cotisations sociales patronales, ni salariales. Il s'agit donc du montant réellement perçu par le salarié.

Taux d'emploi : Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et la population totale correspondante.

Violences dites « sensibles » : Dans le cadre de l'enquête CVS, elles recouvrent les violences psychologiques de la part du conjoint au sens large (concubin, pacsé, petit ami ou ex-conjoint), les violences physiques ou sexuelles exercées au sein du ménage ainsi que les violences sexuelles subies en dehors du ménage.

Bibliographie

L'isee valorise, à travers cette publication, les différentes statistiques générées à sa disposition.

A. Dokunengo, « Face à l'emploi, les femmes et les Kanak restent désavantagés par rapport aux hommes et aux non-Kanak », *Synthèse*, n°68, Isee, août 2023

N. Collet, « Les bacheliers calédoniens en études supérieures », *Synthèse*, n°65, Isee, mai 2023

Synthèse annuelle 2022, « La hausse des prix affecte le pouvoir d'achat salarial des Calédoniens en 2022 », Isee, novembre 2023

Rapport, « Fille et garçons : parcours scolaires et résultats contrastés (année 2022) », Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie, septembre 2022

A. Bodin, « Les violences intrafamiliales en Nouvelle-Calédonie : regard sur l'ampleur d'un phénomène social peu signalé », *Synthèse*, n°58, Isee, mai 2022

Rapport, « Femmes et hommes, l'égalité en question », *Insee référence*, Edition 2022

P. Rivoilan, « La croissance démographique fléchit nettement en Nouvelle-Calédonie entre 2014 et 2019 », *Synthèse*, n°45, Isee, octobre 2020

P-C. Pantz, « Les performances scolaires - Synthèse et analyse (2018) », Observatoire de la réussite éducative, mars 2020

Synthèse n° 72
Edition Mars 2024

Directrice de la publication : E. Desmazures
Rédactrice en chef : V. Ujicas
Conception graphique et réalisation : C. Aluze